

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du mardi 11 octobre 2022**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni mardi 11 octobre 2022, à 18h, à la mairie, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent.es : Françoise BILLON, Claude BOSQUET (arrivée à 19h30), Christian GOUX, Marie GRANDAZZI, Antoine HAUDIQUER, Lucie LEBRUN, Pauline MARTIN, Thierry MOURLON, Catherine POSTEL, Guillaume QUETIER, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Carole SCOLAN, Guillaume THOUROUDE, Jacky VAYER.

Absences excusées : Thierry LEGABLIER, Gérald LEMONNIER (procuration à Marie GRANDAZZI), Olia TOUGOUCHE.

#### **I. Désignation du secrétaire**

Pauline MARTIN a été désignée secrétaire.

#### **II. Compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2022**

Il est approuvé à l'unanimité.

#### **III. Informations sur l'extension des consignes de tri**

Intervention de Corine CLEMENT, déléguée communautaire en charge de la sensibilisation et de la prévention des déchets.

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous les emballages et les papiers seront triés et recyclés.

- L'enjeu principal est la maîtrise des coûts de traitement des déchets.

- Les communes devront communiquer vers les administré.es sur la thématique « + on trie, + on recycle et – on enfouit ». Les supports de communication seront transmis par la communauté de communes. Un courrier sera envoyé à chaque foyer par la CMB avec un guide du tri.

- La taxe payée par les contribuables, appelée taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), ne concerne pas seulement la collecte, mais aussi le traitement des déchets et finance également une partie des dépenses de fonctionnement des déchetteries.

- Des interrogations subsistent, notamment sur l'évolution du mode de récupération des déchets (porte-à-porte ou points d'apport volontaire).

#### **IV. Rapport de la commission des affaires maritimes du 5 octobre 2022**

Lucie LEBRUN donne lecture du rapport de la commission des affaires maritimes. Après discussion, et par souci principal de cohérence par rapport aux actions engagées pour la protection du littoral, les décisions suivantes sont prises :

##### **1/ Modification des baux de location des terrains communaux du banc du Nord (plage de Gonnevillle)**

Considérant la volonté du conseil municipal de protéger le cordon dunaire du banc du Nord,

Sur proposition de la commission des affaires maritimes,

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré et par 13 voix pour et 3 abstentions (Marie GRANDAZZI, Gérald LEMONNIER et Guillaume QUETIER),

décide de modifier comme suit les baux de location des terrains communaux du banc du Nord à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 :

**L'article 4 est annulé et remplacé par le texte suivant :**

**Article 4 : Le preneur ne pourra sous louer, ni céder son droit au bail, sans le consentement express et par écrit de la commune de Blainville-sur-mer, sous peine de nullité de tous actes passés au mépris de cette clause.**

**La cession du droit au bail pourra intervenir exclusivement au profit des descendants directs vivants ou des héritiers du titulaire du bail.**

Le maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

##### **2/ Cabanes construites sur les terrains communaux du banc du Nord – loyer 2023**

Considérant la volonté du conseil municipal de protéger le cordon dunaire du banc du Nord,

Sur proposition de la commission des affaires maritimes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide de dispenser du paiement du loyer pour l'année 2023, les propriétaires des cabanes situées sur le banc du Nord qui auront pris l'engagement par écrit, avant le 30 novembre 2022, d'accepter la déconstruction de leur bien avant la fin de l'année 2023.

#### **V. Rapport de la commission de la culture, de la communication et du tourisme du 6 octobre 2022**

Françoise BILLON présente le rapport de la commission.

##### **1/ Recensement du patrimoine**

Dans le cadre du P.L.U.I la commune a fait un recensement du bâti et du non bâti sur la commune. Un exemplaire est distribué aux membres de la commission pour compléments éventuels.

##### **2/ Bilan financier 2022**

Pour rappel le budget Animation/Culture était de 20.000 €. 15.000€ ont été dépensés à ce jour.

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mardi 11 octobre 2022

#### 3/ Bilan des animations 2022

Les animations organisées ont rencontré un bon succès, en particulier la fête de la musique et le cinéma en plein-air. Les diverses expositions ont été appréciées.

#### 4/ Animations fin 2022 et prévisions pour 2023

\* Remise des prix du fleurissement fin octobre.

\* Repas des aînés : Lundi 5 décembre au V.T.F. avec animation musicale.

\* Reconstitution de la distribution des colis en fin d'année.

\* Exposition salle du conseil municipal « Village de Noël » en décembre.

Plusieurs blainvillais.es sont intéressés.es pour exposer leur travail. Un planning d'expositions pourra être établi jusqu'en 2024.

\* Marché de Noël le 4 décembre en partenariat avec l'association C.A.P. (Association des Commerçants et Professionnels).

L'association C.A.P. est une association dynamique (sont prévues l'édition d'un calendrier, la vente de sacs, de tabliers ...) et dont le nombre d'adhérents est en augmentation.

\* Fête de la musique 2023 avec l'association C.A.P. La commission propose une participation communale par la prise en charge du paiement du concert. Elle rappelle que la commune a toujours participé à l'organisation de cette manifestation.

\* Un vide-grenier sera organisé par l'association C.A.P. dans la Z.A.C. (fin juin).

\* Cinéma plein-air à reconduire. Valérie RENOUF rappelle que la programmation d'événements tels que celui-ci nécessite de l'aide. Elle remercie à cette occasion les élu.es ayant participé à l'organisation de cette soirée.

\* Prévoir en 2023 des animations sur le camping (une en juillet, une en août), qui seraient ouvertes à tous : apéro/concert – concours de boules.

#### 5/ Publications

Bon retour sur le 2ème « Blainvillais ».

Un « p'tit blainvillais » sur l'urbanisme à Blainville. Ce document expliquera la procédure d'instruction des autorisations d'urbanisme sur la commune. Il sera rédigé en lien avec le service urbanisme de la communauté de communes.

Après discussion, et à la majorité (3 absents : Antoine HAUDIQUER, Catherine POSTEL, Valérie RENOUF), le conseil municipal décide de participer à la fête de la musique 2023 en payant le concert.s.

#### VI. Questions diverses

##### 1. Le PADD (projet d'aménagement et de développement durables) dans le cadre du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

Le maire indique que la prochaine étape de l'élaboration du PLUI est le PADD, qui a pour objet de définir le projet d'aménagement que la communauté de communes porte sur son territoire pour les prochaines années.

Il précise que les documents vont nous être transmis prochainement. Ils seront envoyés au conseil municipal pour lecture préalable à la prochaine réunion qui devra avoir lieu au plus tard le 15 novembre prochain.

##### 2. Informations diverses

- Louis TEYSSIER a participé à une première réunion avec les maires d'Agon-Coutainville et de Gouville-sur-mer, afin d'engager la réflexion sur la possibilité de mutualisation de la police municipale. L'objectif serait la prévention et l'appui à la gendarmerie en cas de besoin. L'éventuelle installation de caméras de surveillance a été évoquée.

- Surveillance zone.s de baignade : une réunion devrait avoir lieu prochainement avec les services de l'État pour le bilan de l'année 2022 et l'organisation à envisager pour 2023.

- Guillaume THOUROUDE propose que la question de la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'église soit étudiée, malgré l'avis défavorable majoritaire émis lors de la dernière réunion de la commission des travaux.

##### 3. Budget communal – virements de crédits

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide les virements de crédits suivants sur le budget communal :

Section de fonctionnement – dépenses :

article	montant
6135 – locations mobilières	- 2 000 €
678 – autres charges exceptionnelles	+ 2 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 30.